

internationaux. L'heureux dénouement de cette conférence et l'adoption subséquente de ces principes et règles par l'Assemblée générale des Nations Unies sont le premier exemple d'un vaste consensus international sur un ensemble de principes devant régir les pratiques commerciales restrictives. Ces principes sont tout à fait conformes aux objectifs du Canada en la matière. Engagé à poursuivre une politique de concurrence et confronté à un fort taux de propriété étrangère, le Canada a toujours appuyé les efforts sérieux pour obtenir un certain degré de contrôle international sur les pratiques commerciales restrictives, contrôle qui viendrait appuyer les lois nationales. Le Canada a également continué à jouer un rôle actif à l'OCDE en vue de promouvoir la coopération intergouvernementale dans le domaine de la politique de la concurrence.

Dans le contexte de la stratégie du gouvernement fédéral en matière de développement industriel et économique, le Ministère a tenté de s'assurer que les considérations internationales sont pleinement et effectivement prises en compte dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes visant l'industrie canadienne. Les modalités de liaison avec le monde canadien des affaires ont été revues et modifiées en vue de fournir aux entreprises un point de contact avec le Ministère et d'encourager l'échange d'informations et les efforts de coopération avec les hommes d'affaires et les organismes commerciaux.

Financement des exportations

Le Canada et les autres membres de l'OCDE (à l'exception de l'Islande et de la Turquie) ont continué d'appliquer les principes directeurs concernant les crédits à l'exportation. Le Canada a participé aux consultations permanentes sur cet arrangement en vue de réduire l'élément subvention des crédits à l'exportation garantis par l'État. Bien que ces négociations et les discussions sur la question lors du Sommet de Venise aient manifesté un large désir de réaliser des progrès, il n'y avait toujours pas entente sur une modification sensible de l'arrangement à la fin de l'année.

Pendant l'année, le Canada a signé avec Haïti et la Guyane des accords d'assurance-investissements étrangers destinés à fournir un cadre pratique de résolution des problèmes qui se posent dans ce secteur. Il a maintenant signé 30 accords du genre. Vers la fin de l'année, des discussions sur des accords similaires étaient en cours avec 17 autres États.

Le Canada a participé aux réunions du Club de Paris, groupe spécial qui rassemble les États qui risquent de ne pouvoir payer leurs dettes extérieures ainsi que leurs créanciers, pour discuter des modalités de remboursement les plus efficaces. Le Canada a également participé aux activités du groupe consultatif de l'OCDE qui a reporté l'échéance de la dette de la Turquie pour une troisième année consécutive.